

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE SOMMAIRE DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MARS 2022**

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

L'an deux mille vingt-deux, le dix mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de COMMENTRY, légalement convoqué le 1^{er} mars 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : Sébastien ALAMARGUY - Stéphanie BODEAU - Pierrette BORD - Sylvain BOURDIER - Murielle DESFORGES - Véronique FOUCAUX - Stéphane JARDONNET (du point 6 à la fin de la séance) - Jean-Loup LESAGE - Céline LEYREM - Maria de Lurdes LOUREIRO - Daniel MARTIN - Emmanuelle MICHON (du point 2 à la fin de la séance) - Guillaume NOUALI - Patrick PORTET - Jean-Pierre POUENAT - Pascal RELIANT - Véronique REYMON - Jean SIMONIN - Fernand SPACCAFERRI - Elsa VALLIAMEE - Thierry VERGE

Etaient excusés et avaient donné pouvoir : Alison CLEMENT a donné pouvoir à Pascal RELIANT - Marie-Laure DESCAMPS a donné pouvoir à Fernand SPACCAFERRI - Catherine FRISE a donné pouvoir à Stéphanie BODEAU - Stéphane JARDONNET a donné pouvoir à Sylvain BOURDIER (du début de la séance au point 6)- Emmanuelle MICHON (du début de la séance au point 1) - Bruno MOREAU a donné pouvoir à Jean-Loup LESAGE - Claude RIBOULET a donné pouvoir à Patrick PORTET - Caroline SCHLAUDER a donné pouvoir à Daniel MARTIN - Laure VINCENT a donné pouvoir à Maria de Lurdes LOUREIRO

Était Absente : Anne-Marie LAMALLE

Secrétaire de Séance : Guillaume NOUALI

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

a) Mandats de vote

1 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE CONFORMEMENT AUX DELEGATIONS DE COMPETENCE

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de ces décisions

2 – DESIGNATION D'UN CANDIDAT AU POSTE D'ADMINISTRATEUR AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SCIC HLM EVOLEA

Le Conseil Municipal,

- Adopte le principe du vote à main levée.
- Désigne comme candidat au poste d'administrateur appelé à siéger au sein du Conseil d'administration de EVOLEA : Madame Emmanuelle MICHON

3 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition
- Décide la création des postes
- Adopte le tableau des effectifs ainsi modifié

4 – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES RELATIVE A LA MAINTENANCE INFORMATIQUE ENTRE LA COMMUNE DE COMMENTRY ET COMMENTRY MONTMARAULT NERIS COMMUNAUTE

Le Conseil Municipal,

- Approuve la convention de prestation de services,
- Autorise le Maire à signer la convention de prestation de services.

5 – DEBAT OBLIGATOIRE DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (PSC)

Le Conseil Municipal,

- Prend acte du débat de la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité.

6 – DEMANDE DE SUBVENTION LEADER POUR LE POSTE DE MANAGER DE COMMERCE A MI-TEMPS A COMMENTRY

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord,
- Valide le plan de financement
- Autorise le maire à solliciter une aide Leader d'un montant de **15 360,01€** au titre de la mesure 19.2 – Fiche action n°5 du programme Leader 2014-2020 du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

7 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires.

8 – DUREES D'AMORTISSEMENT ET NEUTRALISATION DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à ces propositions,
- Adopte les nouvelles durées d'amortissements des actifs de la commune, à partir du 1^{er} janvier 2022 et les années suivantes

- Adopte la procédure de neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées, à partir du 1^{er} janvier 2022 et les années suivantes

9 – CONVENTION DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la fondation 30 millions d'amis.

10 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE - AVENANTS N° 1 ET N° 2 AVEC L'ENTREPRISE GERAUD

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants n° 1 et 2.

11 – ENERGIE - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIES

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention.

12 – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET DES ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DU SOL PASSEE AVEC L'ATDA - MISE EN PLACE D'UNE TELEPROCEDURE

Le Conseil Municipal,

- Approuve l'avenant n°1 à la convention passée avec les services de l'ATDA,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention entre l'ATDA et la Commune de Commentry.

13 – NOUVELLES MODALITES DE DEPOT DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

Le Conseil Municipal,

- Approuve ces nouvelles modalités de dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme.

14 – DEMANDE DE DISTRACTION ET DE DEFRICHEMENT DE LA PARCELLE BN 426 ET APPLICATION DU REGIME FORESTIER AUX PARCELLES AO 190 ET 191

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à :
 - o La distraction du régime forestier d'une partie de la parcelle BN 426 de la forêt communale de Commentry pour une surface totale de 4 543 m²
 - o L'application du régime forestier aux parcelles AO 190 et 191 de la commune de Commentry pour une surface totale de 10 870 m². Cette demande intervient en contrepartie de la distraction et du défrichement précités et a pour but de maintenir et de protéger le patrimoine forestier de la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'élaboration et à l'instruction du dossier de distraction et d'application du régime forestier.

15 – ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARTIE DES PARCELLES AY 61 ET AY 634 SISES RUE DE LA GRANGE

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à l'acquisition à l'euro symbolique des parties de parcelles cadastrées AY 61 et AY 634,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ces acquisitions.

16 – PARTENARIAT AVEC AMMAREAL

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord,
- Retient « Bibliothèque Sans Frontières » comme partenaire caritatif bénéficiaire d'un reversement de 5% par Ammareal,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le formulaire d'inscription auprès de Ammareal SAS.

17 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DGD BIBLIOTHEQUES)

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

18 – CONVENTION UDAAR 2022

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord,

- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

19 – CONVENTION TRIPARTITE D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES COUVERTES PAR LE COLLEGE EMILE MALE

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

20 – MISSION SPECIALE DANS LE CADRE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition

21 – AVIS SUR LE PROJET DE DISSOLUTION DU SICALA

Le Conseil Municipal,

- Donne un avis favorable à la dissolution du SICALA,
- Donne un avis favorable à la répartition du solde de trésorerie du SICALA telle que proposée par le Représentant de l'Etat.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Elections présidentielles

Je vous rappelle que les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril prochains. N'hésitez pas à inviter les Commentryens qui le souhaitent à s'inscrire auprès du cabinet du Maire pour être scrutateurs ou assesseurs.

Carte scolaire

Suite à une proposition de l'Inspection académique, afin de favoriser l'inclusion des élèves en dispositif ULIS, l'une des deux classes ULIS qui se trouvaient à l'Ecole Busseron sera déplacée au Vieux-Bourg à la rentrée. Nous gardons à la rentrée le même nombre de classes dans nos écoles.

Agenda

Comme nous l'avons vu, demain nous partons dans notre ville jumelle, CHOJNOW, en Pologne. Un rassemblement de soutien au peuple Ukrainien aura lieu à 11h30 devant la Mairie. J'espère pouvoir compter sur votre présence nombreuse et j'en profite pour remercier l'immense mouvement de solidarité qui s'est levé dès la semaine dernière et qui rend profondément fière la ville de Commentry, j'aurai évidemment l'occasion de le redire demain. Vous pouvez continuer de soutenir les initiatives notamment financièrement auprès du collectif Solidarité Exil.

EXPOSITION DANIEL BAMBAGIONI

Le peintre Daniel Bambagioni expose à la Pléiade aux heures d'ouverture jusqu'au 2 avril.

SOIREE SAINT-PATRICK

La soirée aura lieu demain vendredi 11 mars, à 20h30 à l'Agora, avec Perfect Friction et les Vrillés.

ANNIVERSAIRE DE LA COMMUNE DE PARIS

Nous commémorerons le 151ème anniversaire de la Commune de Paris, vendredi 18 mars à 18 heures, avenue Edouard Vaillant.

CONCERT DES ENFANTS TERRIBLES

Suite à une résidence à l'Agora, les Enfants Terribles seront en concert le vendredi 18 mars à 19h30 au Théâtre municipal.

COMMEMORATION DU 60^e ANNIVERSAIRE DU CESSEZ-LE-FEU DE LA GUERRE D'ALGERIE

Nous commémorerons la Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, samedi 19 mars à 10h30, au Monument aux Morts.

FÊTE FORAINE

Du 19 au 27 mars, la fête foraine prendra ses quartiers place du 14 Juillet.

ORGUE EN FÊTE

Orgue en Fête aura lieu dimanche 20 mars à 16h en l'église du Sacré-Cœur, avec la participation de Marie Vallin.

CINEMA

Le documentaire « l'Allier entre Résistance et occupation » sera proposé mercredi 23 mars à 20h au Théâtre en partenariat avec le FCEA, en présence de l'équipe de tournage et Olivier Caméli, qui a prêté sa voix au documentaire

CONCERT VERRIERE

Vendredi 25 mars à 20h30, une soirée Verrière (grande salle) aura lieu à l'AGORA avec DA BASTA + PLASTIC AGE, ambiance Punk rock / pop rock.

SPECTACLE A LA PLEIADE

Le samedi 26 mars, à 16h, la Pléiade propose le spectacle LA BÊTE autour de l'histoire de la Bête du Gévaudan.

CARNAVAL

Rendez-vous à l'Agora pour le Carnaval à 14h le dimanche 27 mars. J'en profite pour signaler, puisque malheureusement les calendriers se croisent que ce même jour le Comité de Jumelage propose sa traditionnelle randonnée, départ Boulevard du Général de Gaulle à partir de 13h.

FRANCK FERRAND

Vendredi 1er avril à 20h30, Franck Ferrand viendra nous compter ses secrets d'histoire.

Commerces

J'en termine en vous signalant, sans prétendre à l'exhaustivité, l'ouverture depuis quelques semaines de Boutik's Mel's Dream, à la place de l'ancienne Maison de la presse place du 14 Juillet : vêtements, chaussures, linge de maison, produits de bien-être divers, bijoux, bonbons, bazar et même de l'outillage...

Une épicerie fine ouvre à l'emplacement anciennement de Nadine Boutik.

Deux food trucks sont désormais présents régulièrement place du 14 Juillet : spécialités portugaises et spécialités burger.

Aux délices de Mag, qui propose des produits locaux, fromages, charcuterie, vient d'ouvrir 2 rue de l'Hôtel de Ville.

Enfin, le Petit Casino, place du 14 Juillet, devrait rouvrir dans les prochaines semaines.

QUESTIONS DIVERSES

Groupe municipal d'opposition

1/ Le nouveau véhicule Libellus devait entrer en service en juin 2021. Une grande surface, située sur une commune voisine, aurait été démarchée pour une annonce publicitaire affichée sur le véhicule de transport à la demande.

Curieux, puisque ce service n'est pas sensé desservir les communes avoisinantes !!!

Après avoir donné son accord, le responsable de l'enseigne aurait versé des arrhes pour la première année et il se serait engagé sur 3 ans (9 000 euros X 3 correspond à 27 000 €) !!!L'affaire est plus que juteuse pour le prestataire...

Après plusieurs interrogations auprès du Cabinet du Maire restées sans réponse, il aurait été demandé à cette enseigne de retirer sa candidature, à la suite de quoi on lui aurait remboursé le versement de ses arrhes.

1°) Pourriez-vous nous communiquer ce qui vous a conduit à une telle décision ?

2°) Si les démarches de publicité sont terminées à combien se chiffrent l'enveloppe ?

3°) On peut aisément imaginer qu'une partie de cette enveloppe pourrait contribuer au prix

du transport des usagers. Pourquoi pas la gratuité ou une rétrocession partielle à la Commune ?

Visiblement vous accordez davantage d'intérêt à ce qui se passe à l'extérieur de Commentry que dans la commune... dont acte.

Quelques éléments : en février 2021, nous avons signé avec la société France Collectivités Invest un contrat de location d'un véhicule électrique, pour renforcer notre flotte, garantir le confort des usagers et bénéficier d'un moyen de transport plus vert sans alourdir les charges financières pour la commune, car nous gérons le budget communal avec rigueur.

En lien avec ce contrat de location, nous avons signé un contrat de régie publicitaire auprès de la société Infocom pour financer la location (à l'exclusion de la location de la batterie, restant à charge de la commune, pour 350€ par an).

Le recours à la société Infocom est courant dans les collectivités. C'est le cas près d'ici à Nérès les Bains, Saint-Victor, Saint-Yorre, ou au niveau national Aubagne, Rambouillet, Narbonne, Grasse, Aix les Bains, Puteaux, etc.

J'ai donné au commercial un cahier des charges précis de nos attentes en termes de commercialisation des annonces publicitaires : j'ai fait part de mon souhait d'accorder la priorité aux grandes entreprises industrielles et aux artisans et commerçants de notre commune. La commercialisation a été assurée par la Société qui a notamment pris en charge l'envoi d'un courrier de la Municipalité informant les acteurs économiques de la démarche.

Malheureusement, nous avons eu un litige avec le commercial, tout à la fois sur le non-respect de mes consignes de prioriser les acteurs économiques commentryens, et sur la manière de commercialiser les produits. La Société a de plus pris un énorme retard à la commercialisation des annonces publicitaires.

J'ai exigé de la Société qu'elle tienne ses engagements en priorisant nos entreprises. C'est sans doute dans ce contexte qu'Infocom a annulé le contrat avec une grande surface non commentryenne.

J'attire votre attention sur le fait que contrairement à ce que vous indiquez, les emplacements publicitaires sont négociés pour une période de 2 ans (obligation prévue dans notre contrat de régie). Pour le reste, c'est Infocom qui fait son affaire des tarifs qu'elle pratique, comme prévu dans le contrat appliqué à toutes communes, communautés de communes, CCAS, Missions Locales ou associations qui ont recours, dans toute la France, à cette société.

Comme dans toute la France, donc, nous n'intervenons pas sur l'enveloppe de publicité d'Infocom, qui contractuellement a pour obligation envers la commune de financer le véhicule.

Les difficultés que nous rencontrons avec cette entreprise, qui m'ont conduit à leur adresser plusieurs recommandés, sont je l'espère en passe de se régler, la société s'étant engagée par écrit à nous livrer le véhicule avant la fin du mois. Par ailleurs, les annonceurs bénéficieront de l'exposition publicitaire durant 27 mois et non plus 24 comme prévu au départ.

Pour terminer, sur la question du prix aux usagers, je suis surpris car je crois comprendre que vous souhaitez la gratuité du Libellus.

Surpris, au regard de votre refus de la cantine à 1€ que vous considérez comme une mesure démagogique et sans intérêt, de vos réserves sur la gratuité de la Pléiade qu'en votre temps vous aviez augmenté, créant une baisse continue des abonnements. Vous continuez, y compris

récemment, à vous en prendre aux mesures pour le pouvoir d'achat que la Municipalité a décidé.

Ceci étant, je prends bonne note du fait que vous êtes cette fois favorable à la gratuité du Libellus et figurez-vous que nous y avons pensé dès l'an dernier... Malheureusement, nous ne pouvons pas bénéficier d'un financement régional en cas de gratuité du service (en bon professionnel, vous devriez le savoir).

Nous avons baissé le prix du Libellus pour l'utilisateur, ce qu'évidemment vous n'aviez pas fait, ce qui n'est pas étonnant vu le coût indécemment élevé du service lorsque vous étiez aux affaires. Nous continuons de travailler sur l'évolution du fonctionnement de ce service pour en optimiser le coût pour la collectivité. Nous avons interrogé les Commentryens sur le service dans le magazine municipal. Nous avons reçu 5 réponses... Mais nous ne négligerons pas la petite dizaine d'utilisateurs et ferons prochainement des propositions.

2/ Est-il envisagé d'installer des capteurs de CO2 et des purificateurs d'air dans les écoles suite à la pandémie si cela n'a pas déjà été fait ?

Depuis 2020 nous sommes sur le pont pour assurer la sécurité sanitaire de la population : nous avons mis à disposition des masques pour les enfants de nos écoles lorsqu'ils sont devenus obligatoires, les agents et les différents renforts ont assuré la désinfection des établissements scolaires et le respect des protocoles, toujours plus incohérents... Nous avons mis à disposition des masques chirurgicaux pour les agents communaux et FFP2 pour ceux au contact du public. Nous avons ouvert un centre de vaccination qui a bénéficié à 10 000 personnes, en particulier de la Communauté de Communes, que nous avons dû financer sans l'aide d'autres collectivités.

Il y a des Collectivités qui n'ont installé qu'un seul capteur par établissement, par collège par exemple.

Même si la santé publique est de la responsabilité de l'Etat, nous avons pour notre part pris nos responsabilités et nous avons procédé à l'installation de capteurs de CO2 dans toutes les salles de classe des écoles communales, et de 4 purificateurs d'air dans les restaurants scolaires.

3/ Il semblerait que vous ayez fait le choix de supprimer un poste au sein de la police municipale et ce, afin de diminuer la masse salariale. Cependant la commune aurait payé à cet agent une formation indispensable à son cursus. Curieux comme démarche !!!

La sécurité ne semble pas être votre priorité alors que la presse locale fait état de l'augmentation des incivilités dans notre commune.

Pouvez-vous nous communiquer le montant de la formation qui a eu lieu et nous expliquer vos choix qui semblent incohérents ? Deux policiers municipaux sont plus que nécessaires !!! La sécurité de nos Commentryennes et de nos Commentryens reste UNE DE NOS PRIORITES.

Vous savez, un point d'exclamation dans vos questions peut tout à fait suffire, vous pourriez même vous en passer.

Vous écrivez en majuscule que « la sécurité de vos Commentryennes et de vos Commentryens reste UNE DE VOS PRIORITES ».

D'abord, il ne me semble pas que les habitants de notre commune vous appartiennent et ce ne sont ni vos domestiques, ni des animaux de compagnie... Ayez un peu de respect lorsque vous parlez des administrés.

Voyons donc le bilan de votre priorité :

Savez-vous quel était l'effectif de Police Municipale lorsque vous étiez aux affaires ?

2,3 Equivalents Temps Plein.

Aujourd'hui, nous sommes à 2,8 Equivalents Temps Plein. Vous dites que 2 policiers municipaux sont plus que nécessaires : vous n'en aviez même pas 2 lorsque vous étiez aux affaires !

Vous avez installé des caméras de vidéosurveillance. Nous avons dû à notre arrivée mettre en règle ces équipements qui ne l'étaient pas depuis 2016 ! Bravo le professionnalisme, bravo la priorité !

Ceci étant, nous avons toujours dit notre opposition au développement de la vidéosurveillance et l'étude nationale commandée par la gendarmerie publiée récemment nous donne raison en pointant sa relative inefficacité.

Vous avez par ailleurs lorsque vous étiez aux affaires réduit l'éclairage public, créant de l'insécurité dans nos rues, pour les personnes mais aussi pour les biens : dès notre arrivée nous avons rallongé les horaires d'éclairage.

Depuis notre arrivée, nous avons équipé les policiers municipaux d'une caméra piéton pour sécuriser et aider à la transparence de leur intervention, nous les avons également équipés d'un appareil à impulsion électrique. Nos agents sont évidemment formés pour que leurs interventions soient le plus adapté.

Dans le cadre du plan de formation 2022, 2985€ sont attribués au service de Police Municipale ce qui constitue un effort important.

Sur la question du personnel de police municipale, contrairement aux fausses informations que vous propagez sur les réseaux sociaux, oui, l'effectif est aujourd'hui supérieur à celui de votre époque, je l'ai dit.

Un agent est entré par détachement à temps plein fin 2020 pour un an et a suivi la formation obligatoire pour les policiers municipaux. Cette formation a été entièrement prise en charge par le CNFPT. Son détachement a été renouvelé à la fin 2021 pour un an.

Aujourd'hui, nous analysons la situation et l'efficacité de ce renforcement d'effectif, et nous tenons compte des contraintes budgétaires. Je prends bonne note du fait que vous voulez alourdir la masse salariale, j'aurai j'espère l'occasion de vous le rappeler. Au regard des éléments financiers nous n'avons pas souhaité l'intégration directe à la collectivité. Le poste n'a pas été supprimé au tableau des effectifs. Nous n'excluons absolument pas de réduire les effectifs, et nous l'assumons.

Vous indiquez que la presse locale fait état de l'augmentation des incivilités. Je lis La Montagne chaque matin et visiblement je n'en ai pas la même lecture. En tout cas, je constate que nous avons eu des interventions de gendarmerie très efficaces sur certains sujets, notamment les trafics, et nous ne pouvons que nous en satisfaire.

Je pense qu'il ne faut pas mentir aux Commentryens : le rôle d'une commune n'est pas de se substituer aux compétences régaliennes de l'Etat, nous ne remplacerons pas les gendarmes, ni par des caméras, ni par des policiers municipaux. Nous devons avoir un discours de vérité sur le sujet et de fermeté auprès des services de l'Etat.

D'ailleurs, je cite : « les gens n'ont pas à payer deux fois pour leur sécurité, une fois pour la police nationale, une fois pour la police municipale ». Je cite encore : « la sécurité de nos concitoyens est régaliennne, c'est l'affaire de l'Etat donc de la police nationale ». Ces mots ne sont pas de moi mais de votre ami politique Daniel Dugléry, j'espère qu'ils vous feront réfléchir.

Mesdames, Messieurs de l'Opposition : le rôle d'une Municipalité, en terme de sécurité, c'est par exemple d'entretenir ses équipements pour éviter qu'ils deviennent dangereux pour les personnes et les biens, ce n'était visiblement pas votre priorité lorsque l'on voit comme vous avez, par exemple, laissé pourrir le beffroi de l'Hôtel de Ville ce qui aurait pu, au regard de sa fragilité, aboutir à une catastrophe. Le rôle d'une Municipalité, c'est encore d'assurer ses biens, ce sur quoi il y a eu sous votre mandat un peu de laisser aller... Le rôle d'une Municipalité, c'est de coopérer avec les services de gendarmerie ? ce que nous faisons au quotidien et ce que nous ferons dans le cadre du volet sécurité de Petites Villes de Demain. Le rôle d'une Municipalité, et celle d'un Maire, c'est d'aller à la rencontre des habitants lorsqu'il peut y avoir litige, dans la proximité. Oui, c'est bien l'une de nos priorités, je laisse les Commentryens juge de vos priorités et de votre bilan.

4/ Monsieur le Maire, le groupe d'opposition vous serez reconnaissant de bien vouloir confirmer que le local dit des éclaireurs est classé dans le domaine public de la commune, ce qui est probablement vrai. Considérant qu'habituellement les locaux soient classés dans le domaine privé de la commune, merci de bien vouloir apporter les éléments qui confirment que ce bâtiment figure bien dans le domaine public de la commune.

En dehors des cas prévus par la Loi, la délimitation du domaine public et du domaine privé peut apparaître délicate, voire litigieuse, et peut souvent être question d'appréciation et d'intention. Elle a fait l'objet d'une intense production jurisprudentielle et le domaine public n'a obtenu une définition légale qu'en 2007, sans pour autant avoir véritablement gagné en clarté.

En l'occurrence, l'ancien local des éclaireurs est entièrement entouré d'une parcelle appartenant au domaine public. Cependant, puisque ce local devait être vendu (délibération 2019/1436), il ne pouvait qu'appartenir, au moment du projet de vente, au domaine privé, le domaine public étant inaliénable : j'espère en tout cas que vous ne vouliez pas à l'époque tenter de céder le domaine public de la commune...

Si vous faites référence, en posant cette question sur la domanialité du local, à la convention d'occupation du domaine public qui se trouve dans les décisions du Maire, l'erreur a été détectée par nos services et une nouvelle convention a été signée. Si elle n'apparaît pas dans les décisions elle sera dans celles du conseil prochain.



Sylvain BOURDIER,

Maire de Commentry